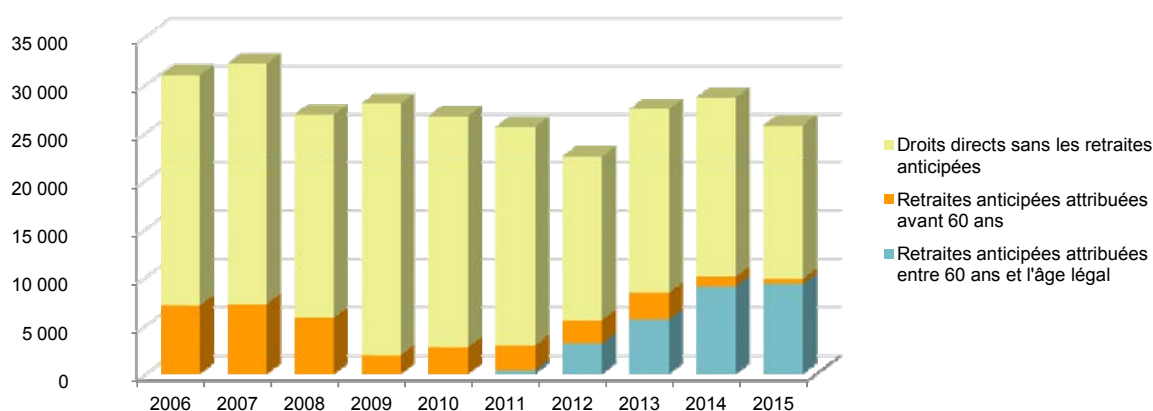




**Retraités résidant en Carsat Centre - Val de Loire**

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	13 390	19 114	32 504
Droits directs (retraites personnelles)	12 370	13 403	25 773
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 020	5 711	6 731
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	639	615	1 254

**Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006**



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 232	3 792	10 024
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,5 ans	62,3 ans	61,9 ans
Droits dérivés	75,1 ans	73,3 ans	73,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	6,2%	8,3%	7,3%
Retraités bénéficiant d'une surcote	11,7%	10,9%	11,3%
Polypensionnés	55,1%	42,4%	48,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	246 732	314 862	561 594
Retraités percevant un droit direct seul	237 188	220 655	457 843
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 581	14 033	15 614
Retraités percevant les deux à la fois	7 963	80 174	88 137
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,0%	1,9%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	50 770	22 265	73 035
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,3 ans	74,5 ans	73,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	786 €	636 €	702 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 125 €	972 €	1 050 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,2%	48,8%	35,0%

<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

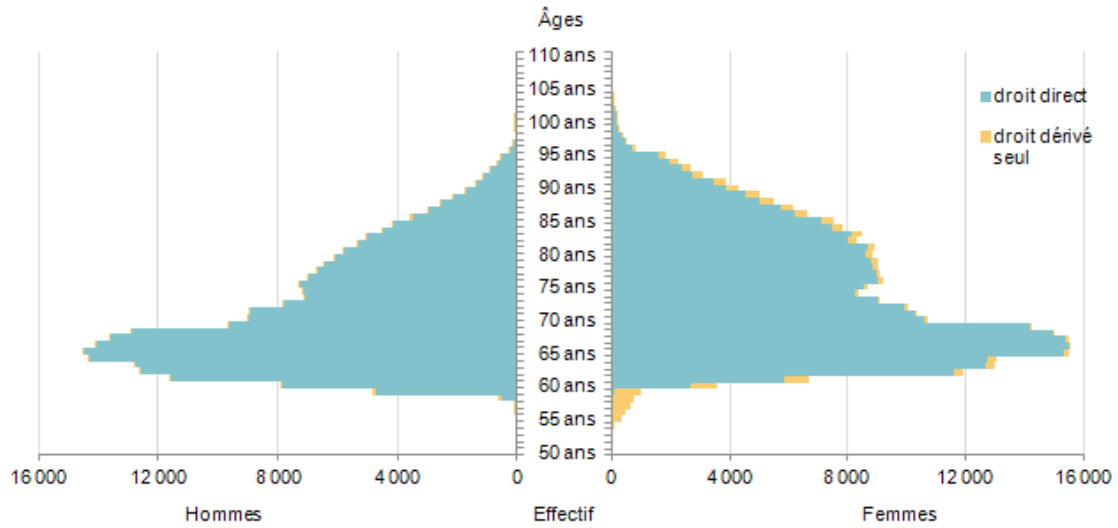
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

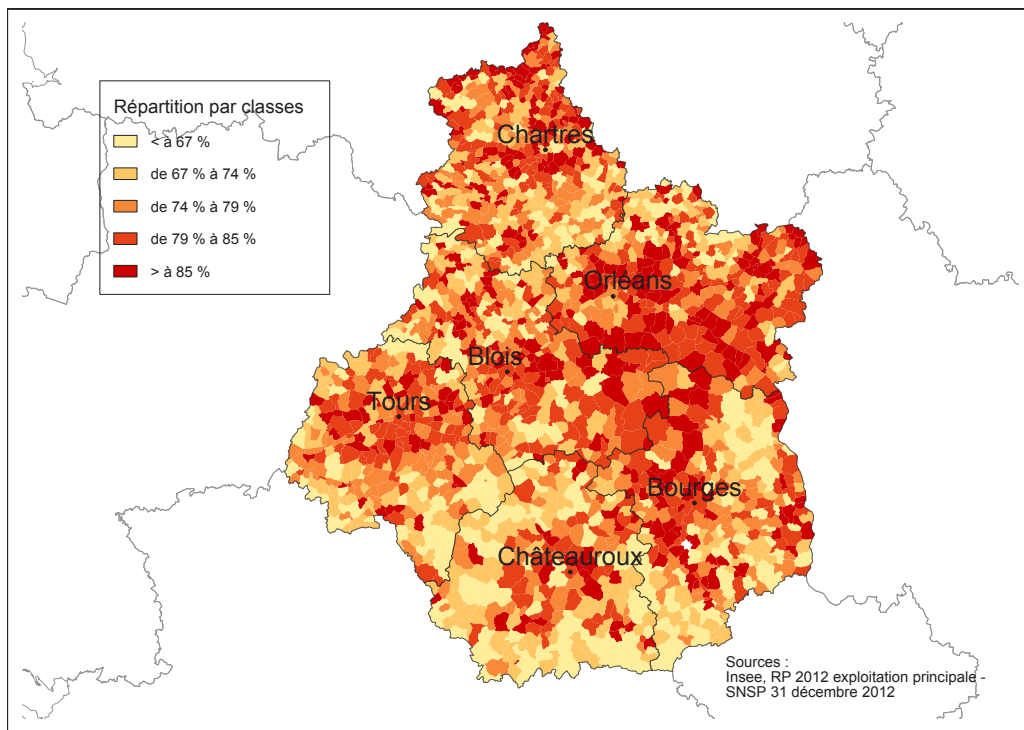
<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Centre - Val de Loire



## Prestataires payés par la Carsat Centre - Val de Loire

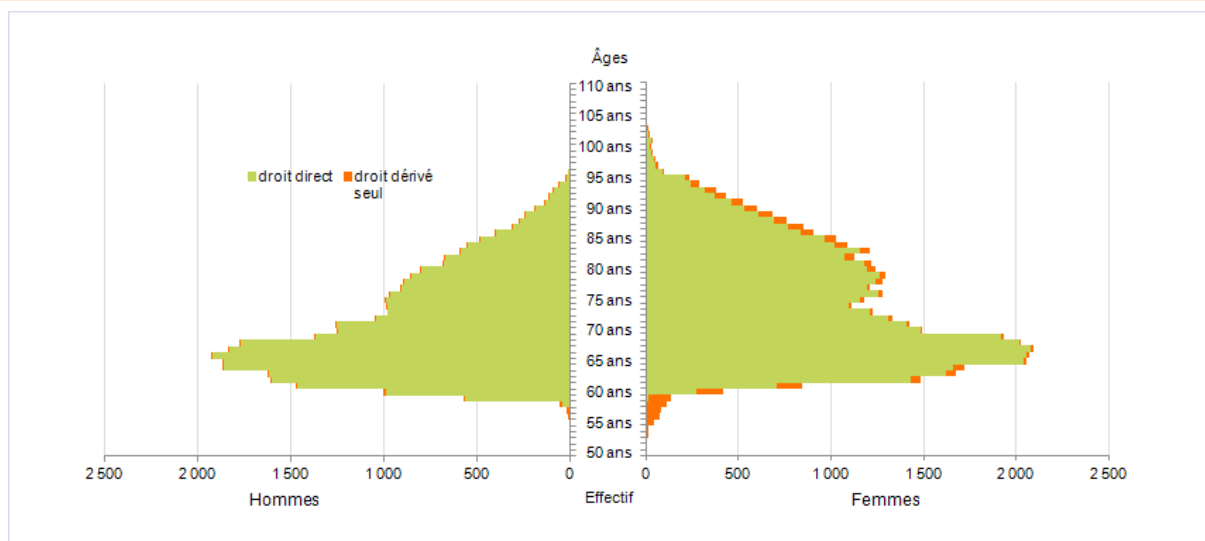
Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
18 - Cher	29 169	37 760	66 929
28 - Eure-et-Loir	34 753	41 495	76 248
36 - Indre	21 836	29 458	51 294
37 - Indre-et-Loire	49 079	63 528	112 607
41 - Loir-et-Cher	30 193	38 936	69 129
45 - Loiret	53 899	66 721	120 620
<b>Total Carsat Centre - Val de Loire</b>	<b>218 929</b>	<b>277 898</b>	<b>496 827</b>
<b>Total hors Carsat Centre - Val de Loire</b>	<b>32 858</b>	<b>35 789</b>	<b>68 647</b>
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>251 787</b>	<b>313 687</b>	<b>565 474</b>

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 741	2 582	4 323
Droits directs (retraites personnelles)	1 585	1 793	3 378
Droits dérivés (retraites de réversion)	156	789	945
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	104	100	204
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	771	416	1 187
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,5 ans	62,6 ans	62,1 ans
Droits dérivés	73,6 ans	72,8 ans	73,0 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	57,5%	41,4%	49,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	32 875	42 524	75 399
Retraités percevant un droit direct seul	31 635	28 756	60 391
Retraités percevant un droit dérivé seul	194	2 188	2 382
Retraités percevant les deux à la fois	1 046	11 580	12 626
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,2%	2,3%	2,3%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	6 121	2 407	8 528
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,7 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	750 €	601 €	666 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 102 €	946 €	1 028 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,9%	53,0%	38,7%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

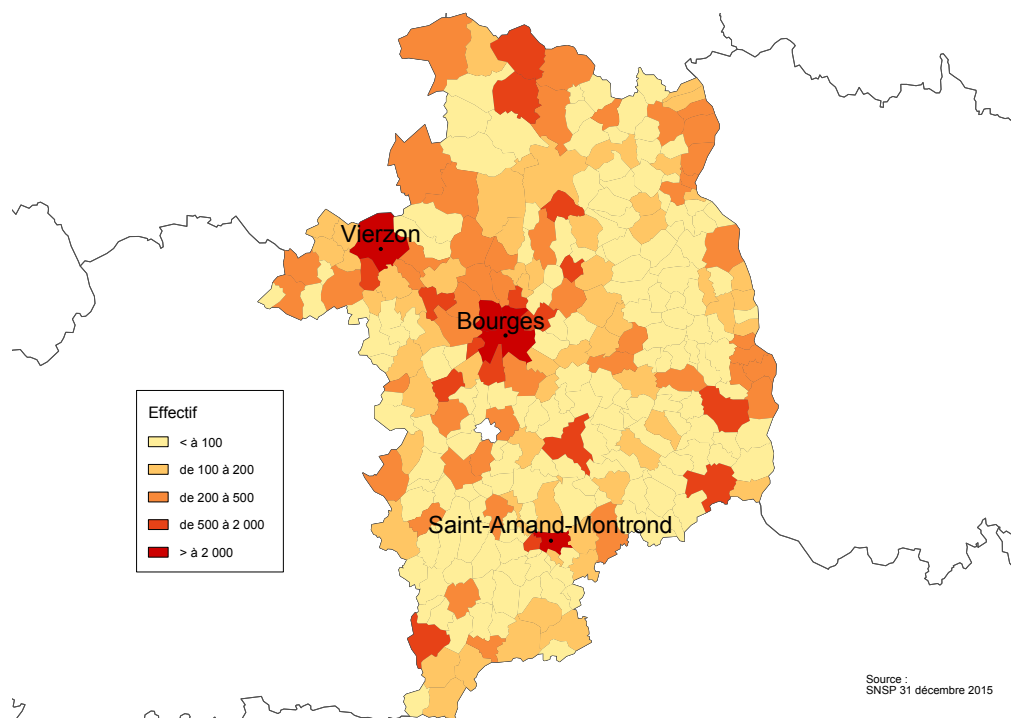
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Bourges</b>			
Nombre total de retraités	6 034	8 560	14 594
Retraités percevant un droit direct seul	5 889	5 776	11 665
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	462	481
Retraités percevant les deux à la fois	126	2 322	2 448
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,5%	3,4%	3,9%
<b>Vierzon</b>			
Nombre total de retraités	3 179	4 483	7 662
Retraités percevant un droit direct seul	3 046	2 769	5 815
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	196	205
Retraités percevant les deux à la fois	124	1 518	1 642
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,3%	2,8%	3,0%
<b>Saint-Amand-Montrond</b>			
Nombre total de retraités	1 270	1 826	3 096
Retraités percevant un droit direct seul	1 230	1 181	2 411
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	82	85
Retraités percevant les deux à la fois	37	563	600
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,4%	3,1%	2,8%

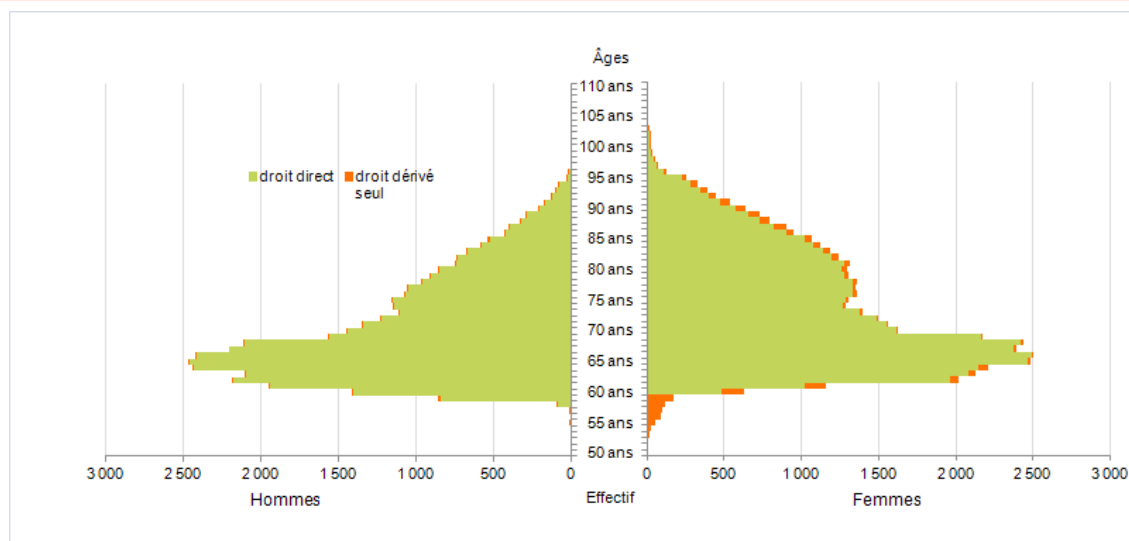
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 268	3 084	5 352
Droits directs (retraites personnelles)	2 133	2 176	4 309
Droits dérivés (retraites de réversion)	135	908	1 043
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	101	82	183
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 145	672	1 817
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,4 ans	62,1 ans	61,8 ans
Droits dérivés	75,1 ans	72,3 ans	72,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	47,7%	38,5%	43,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	39 616	48 314	87 930
Retraités percevant un droit direct seul	38 238	33 883	72 121
Retraités percevant un droit dérivé seul	188	2 114	2 302
Retraités percevant les deux à la fois	1 190	12 317	13 507
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	1,8%	1,6%	1,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	9 302	4 120	13 422
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	71,9 ans	74,0 ans	73,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	845 €	671 €	749 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 146 €	991 €	1 072 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	14,5%	43,6%	30,2%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

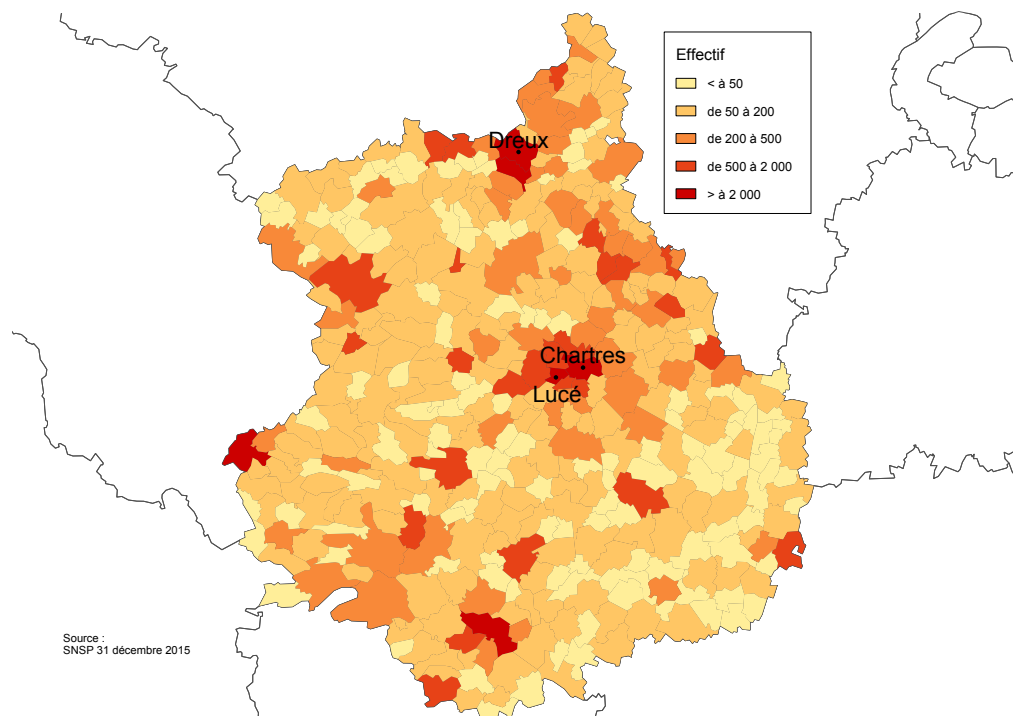
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Chartres</b>			
Nombre total de retraités	3 030	4 646	7 676
Retraités percevant un droit direct seul	2 920	3 236	6 156
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	202	212
Retraités percevant les deux à la fois	100	1 208	1 308
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,3%	2,6%	2,9%
<b>Dreux</b>			
Nombre total de retraités	2 516	3 033	5 549
Retraités percevant un droit direct seul	2 419	1 876	4 295
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	199	203
Retraités percevant les deux à la fois	93	958	1 051
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,3%	3,8%	5,4%
<b>Lucé</b>			
Nombre total de retraités	1 494	2 054	3 548
Retraités percevant un droit direct seul	1 452	1 344	2 796
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	91	92
Retraités percevant les deux à la fois	41	619	660
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,1%	2,6%	2,8%

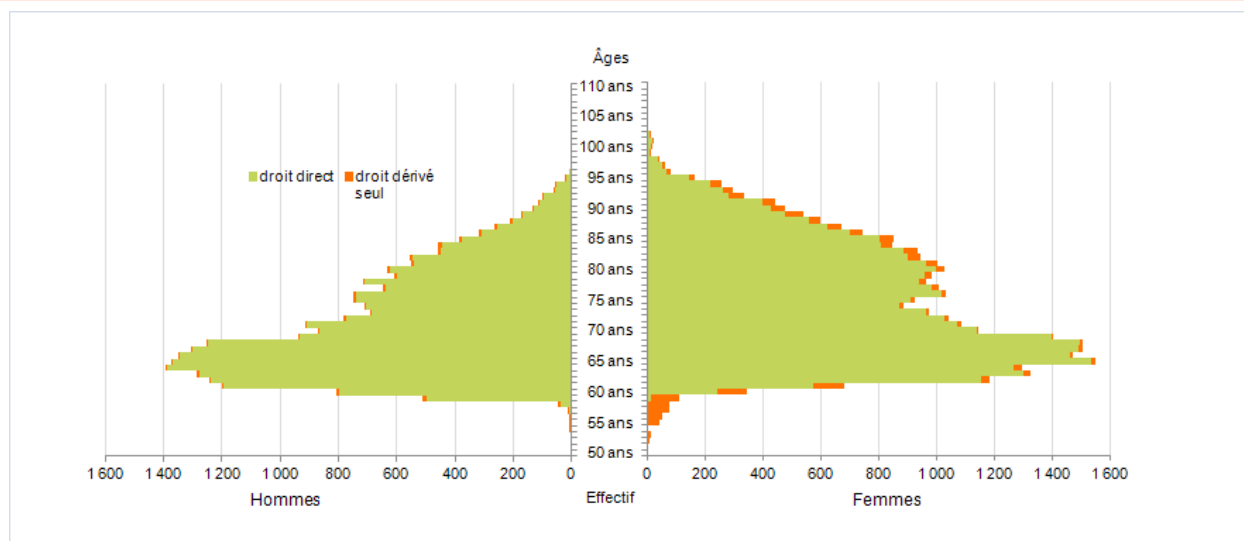
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 395	1 902	3 297
Droits directs (retraites personnelles)	1 245	1 243	2 488
Droits dérivés (retraites de réversion)	150	659	809
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	64	76	140
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	681	362	1 043
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,3 ans	62,2 ans	61,8 ans
Droits dérivés	76,2 ans	73,8 ans	74,2 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	58,8%	39,0%	48,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	24 691	33 094	57 785
Retraités percevant un droit direct seul	23 371	22 484	45 855
Retraités percevant un droit dérivé seul	271	1 597	1 868
Retraités percevant les deux à la fois	1 049	9 013	10 062
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,0%	2,3%	2,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 073	2 100	7 173
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,4 ans	74,8 ans	73,8 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	697 €	607 €	645 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 075 €	920 €	993 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,3%	56,7%	42,5%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

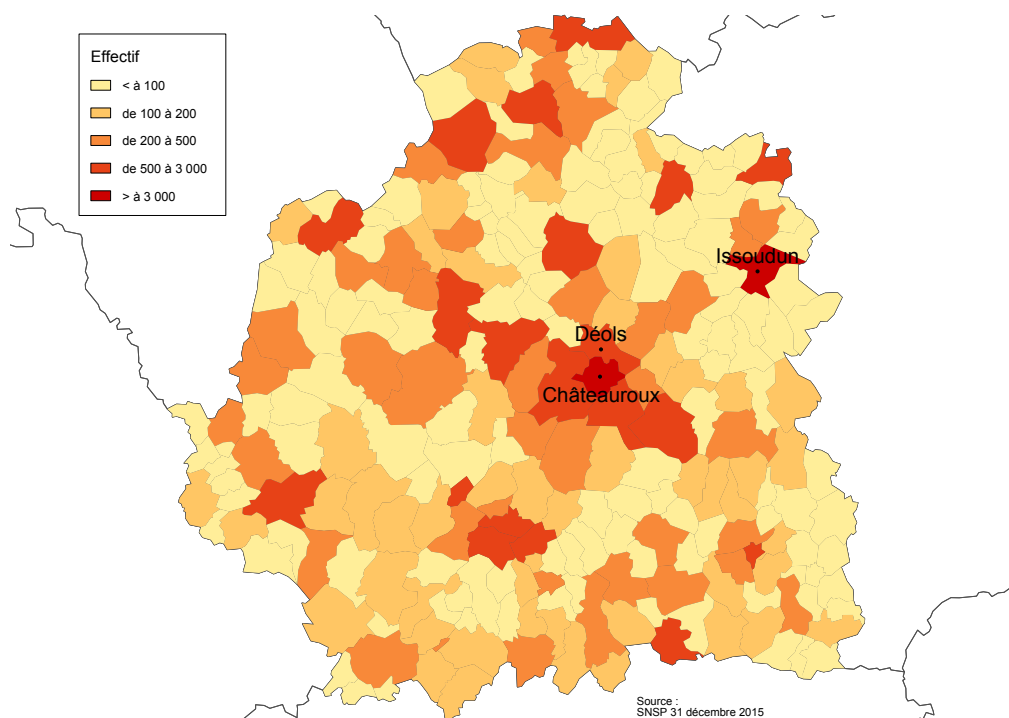
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Châteauroux</b>			
Nombre total de retraités	4 284	6 405	10 689
Retraités percevant un droit direct seul	4 083	4 251	8 334
Retraités percevant un droit dérivé seul	20	301	321
Retraités percevant les deux à la fois	181	1 853	2 034
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,2%	3,2%	3,2%
<b>Issoudun</b>			
Nombre total de retraités	1 306	1 983	3 289
Retraités percevant un droit direct seul	1 226	1 236	2 462
Retraités percevant un droit dérivé seul	16	79	95
Retraités percevant les deux à la fois	64	668	732
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,4%	2,6%	2,1%
<b>Déols</b>			
Nombre total de retraités	883	1 089	1 972
Retraités percevant un droit direct seul	849	758	1 607
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	40	47
Retraités percevant les deux à la fois	27	291	318
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,6%	2,2%	1,9%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

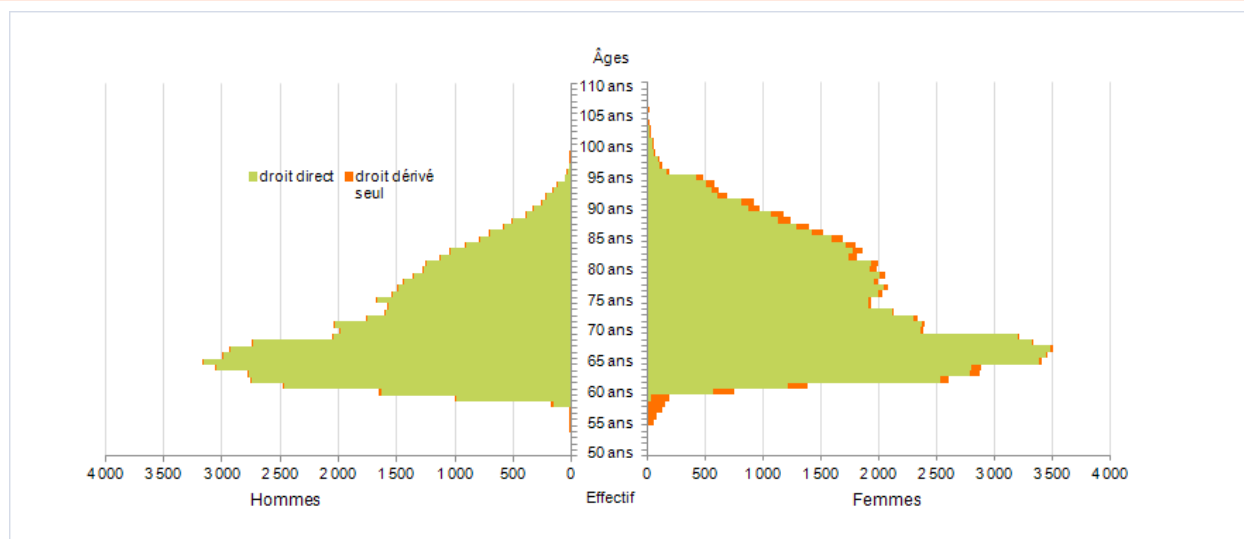


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 908	4 413	7 321
Droits directs (retraites personnelles)	2 723	3 130	5 853
Droits dérivés (retraites de réversion)	185	1 283	1 468
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	133	139	272
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 269	803	2 072
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,4 ans	62,0 ans
Droits dérivés	74,5 ans	74,5 ans	74,5 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	59,5%	46,6%	52,6%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	54 218	70 813	125 031
Retraités percevant un droit direct seul	52 185	50 437	102 622
Retraités percevant un droit dérivé seul	358	3 096	3 454
Retraités percevant les deux à la fois	1 675	17 280	18 955
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	1,9%	2,2%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 270	4 373	14 643
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,7 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	762 €	617 €	680 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 123 €	966 €	1 046 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	19,5%	51,6%	37,4%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

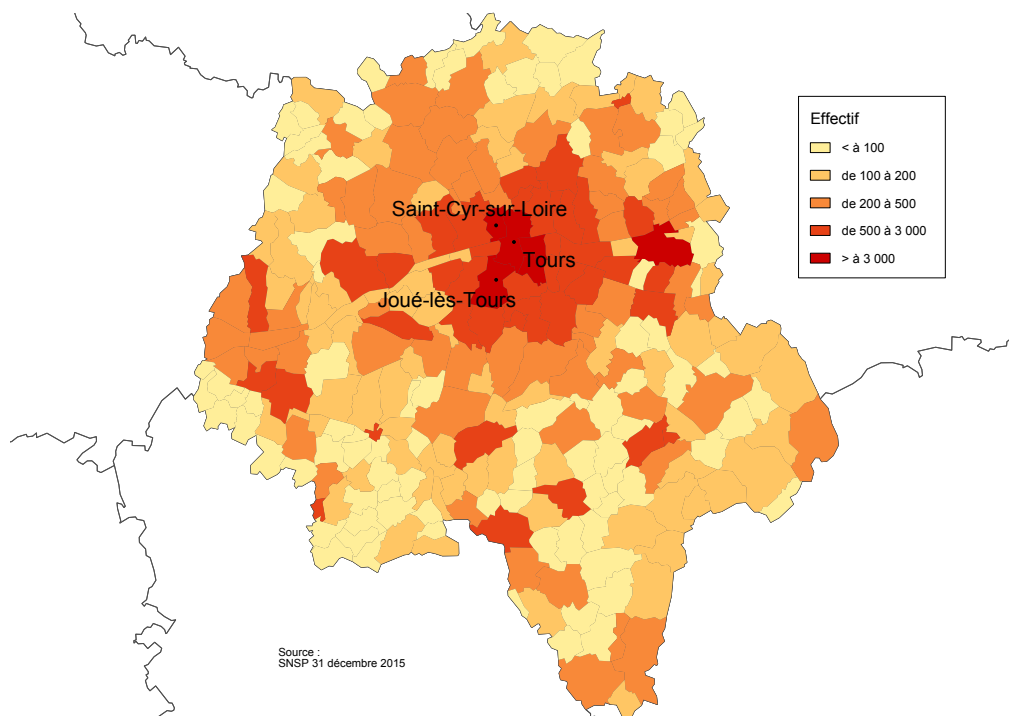
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Tours</b>			
Nombre total de retraités	9 299	15 254	24 553
Retraités percevant un droit direct seul	8 995	10 419	19 414
Retraités percevant un droit dérivé seul	27	657	684
Retraités percevant les deux à la fois	277	4 178	4 455
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,9%	3,7%	3,8%
<b>Joué-lès-Tours</b>			
Nombre total de retraités	3 747	4 766	8 513
Retraités percevant un droit direct seul	3 614	3 404	7 018
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	196	204
Retraités percevant les deux à la fois	125	1 166	1 291
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,7%	2,5%	2,6%
<b>Saint-Cyr-sur-Loire</b>			
Nombre total de retraités	1 693	2 406	4 099
Retraités percevant un droit direct seul	1 654	1 761	3 415
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	101	103
Retraités percevant les deux à la fois	37	544	581
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	1,2%	1,6%	1,4%

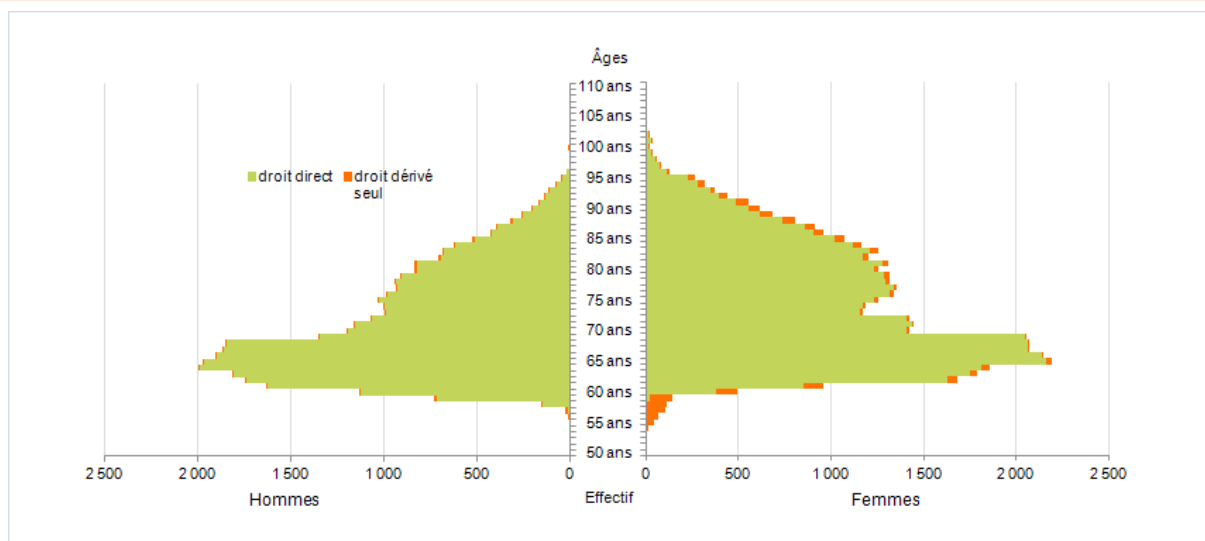
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 756	2 520	4 276
Droits directs (retraites personnelles)	1 585	1 772	3 357
Droits dérivés (retraites de réversion)	171	748	919
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	73	66	139
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	845	538	1 383
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,4 ans	62,2 ans	61,8 ans
Droits dérivés	75,8 ans	73,1 ans	73,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	58,5%	47,9%	52,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	34 855	44 583	79 438
Retraités percevant un droit direct seul	33 402	31 696	65 098
Retraités percevant un droit dérivé seul	283	1 841	2 124
Retraités percevant les deux à la fois	1 170	11 046	12 216
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	1,6%	1,5%	1,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 637	3 407	11 044
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,6 ans	73,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	775 €	628 €	692 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 116 €	963 €	1 040 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,1%	49,0%	35,2%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

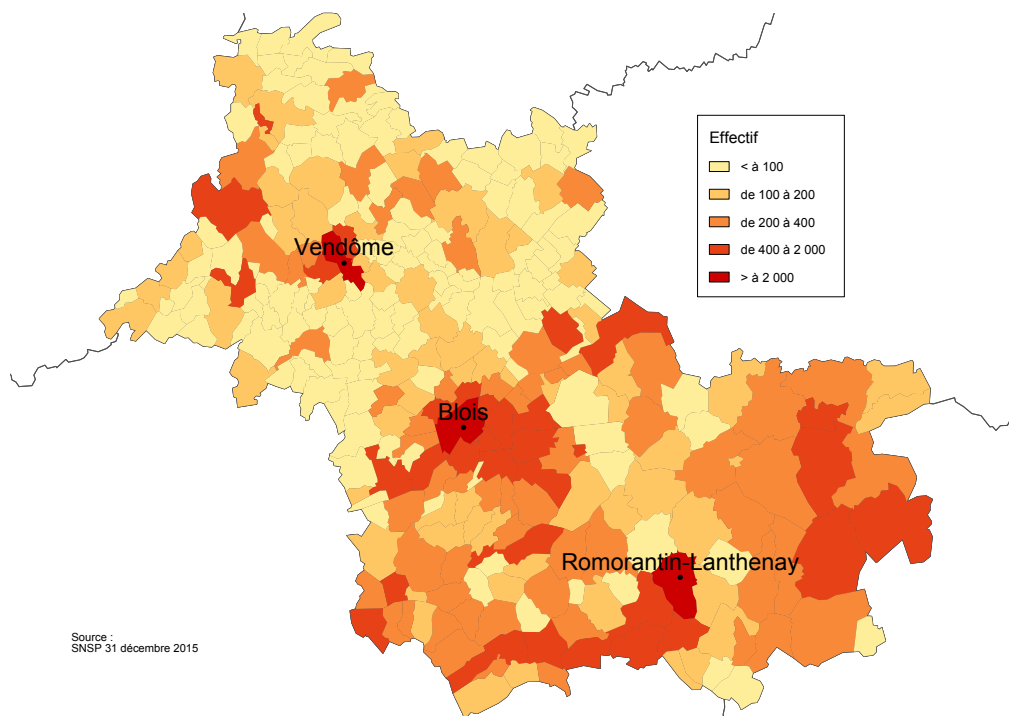
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Blois</b>			
Nombre total de retraités	3 846	5 639	9 485
Retraités percevant un droit direct seul	3 719	3 888	7 607
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	224	238
Retraités percevant les deux à la fois	113	1 527	1 640
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,1%	3,4%	4,1%
<b>Vendôme</b>			
Nombre total de retraités	1 867	2 732	4 599
Retraités percevant un droit direct seul	1 797	1 770	3 567
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	115	126
Retraités percevant les deux à la fois	59	847	906
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,5%	1,8%	2,1%
<b>Romorantin-Lanthenay</b>			
Nombre total de retraités	2 114	2 784	4 898
Retraités percevant un droit direct seul	2 027	1 851	3 878
Retraités percevant un droit dérivé seul	11	137	148
Retraités percevant les deux à la fois	76	796	872
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,2%	2,5%	2,4%

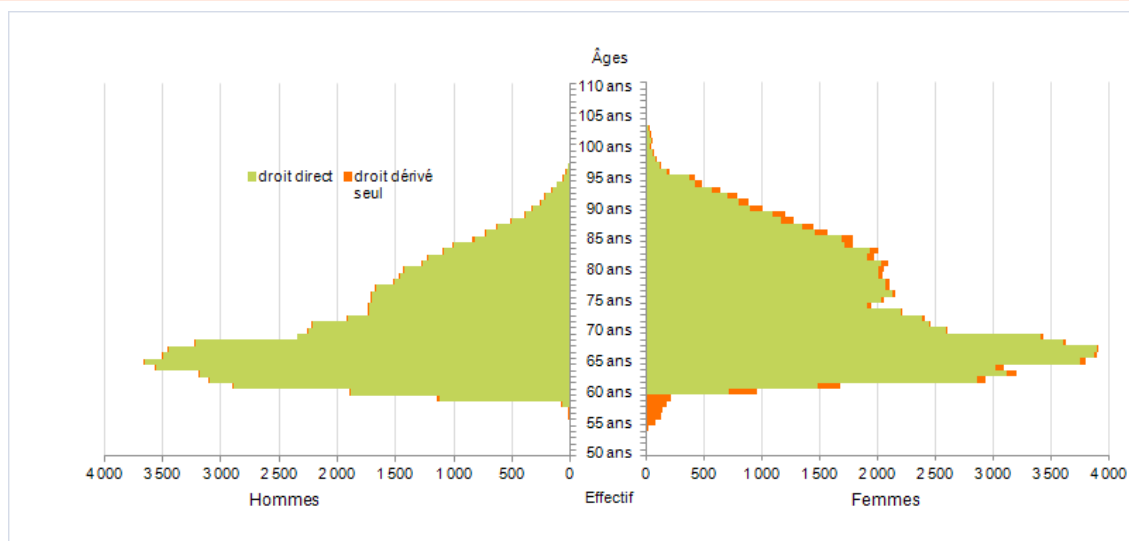
<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 322	4 613	7 935
Droits directs (retraites personnelles)	3 099	3 289	6 388
Droits dérivés (retraites de réversion)	223	1 324	1 547
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	164	152	316
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 521	1 001	2 522
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,6 ans	62,2 ans	61,9 ans
Droits dérivés	75,7 ans	73,1 ans	73,5 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés	52,0%	39,9%	45,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	60 477	75 534	136 011
Retraités percevant un droit direct seul	58 357	53 399	111 756
Retraités percevant un droit dérivé seul	287	3 197	3 484
Retraités percevant les deux à la fois	1 833	18 938	20 771
Minimum vieillesse <sup>(3)</sup>	2,3%	1,8%	2,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 367	5 858	18 225
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,2 ans	74,3 ans	73,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(4)</sup>	830 €	667 €	740 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(5)</sup>	1 145 €	1 003 €	1 076 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	15,4%	43,5%	30,7%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

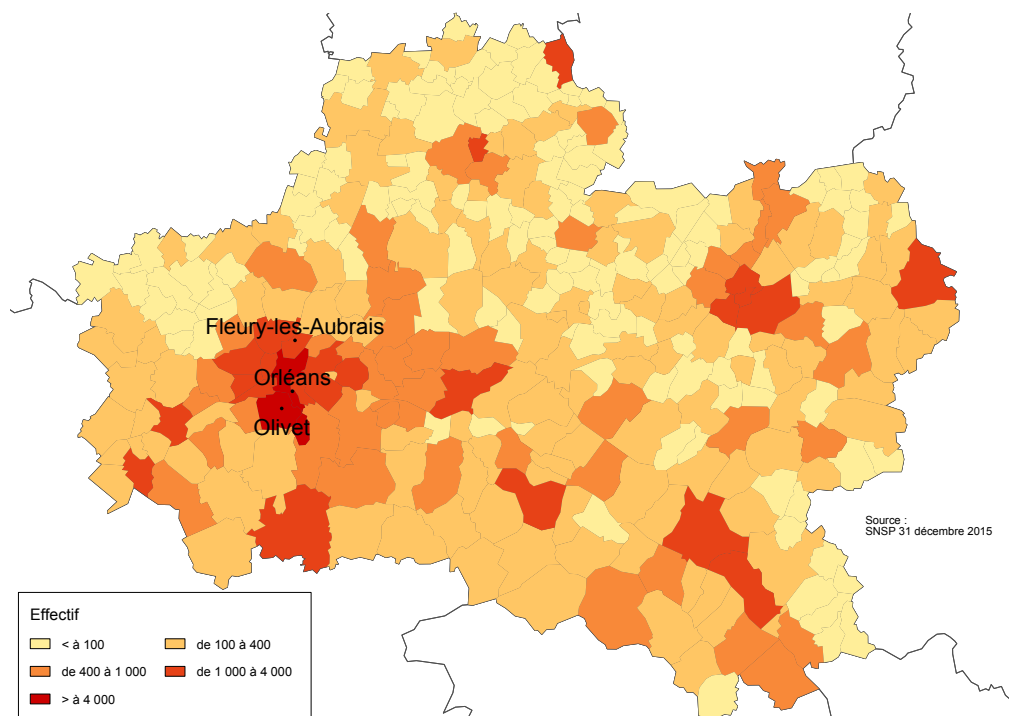
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>4</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>5</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Orléans</b>			
Nombre total de retraités	7 379	10 614	17 993
Retraités percevant un droit direct seul	7 155	7 583	14 738
Retraités percevant un droit dérivé seul	19	441	460
Retraités percevant les deux à la fois	205	2 590	2 795
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,7%	3,7%	4,5%
<b>Fleury-les-Aubrais</b>			
Nombre total de retraités	1 654	2 296	3 950
Retraités percevant un droit direct seul	1 608	1 631	3 239
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	91	98
Retraités percevant les deux à la fois	39	574	613
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,1%	1,6%	1,8%
<b>Olivet</b>			
Nombre total de retraités	1 812	2 266	4 078
Retraités percevant un droit direct seul	1 771	1 696	3 467
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	91	93
Retraités percevant les deux à la fois	39	479	518
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	0,7%	0,9%	0,8%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.